FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES

120 rue Tobias Stimmer

67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **la FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DU BAS RHIN** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable – Première application du règlement ANC 2022-06 » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de nos contrôles, nous avons ainsi vérifié la correcte prise en compte du principe de séparation des exercices et validé les assertions d'exhaustivité et de séparation sur les ventes de biens et de services, les subventions d'exploitation, les concours publics et les autres contributions financières accordées à l'association.

Les postes subventions d'exploitation, concours publics et autres contributions financières accordées à l'association ont fait l'objet d'un contrôle particulier, ces rubriques constituant une zone déterminante pour l'audit des comptes annuels. Un contrôle de justification des sommes enregistrées a ainsi été réalisé, par rapprochement avec les éléments contractuels. Ce contrôle a permis de conclure à l'absence d'anomalie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 24 septembre 2026

Pour la société AUDITORIA
Dan GOMPEL
Commissaire aux Comptes

Signé par Dan-David Gompel
Le 28 sept. 2026

doc_0M2Y
tx_dmVBdMW45QXA

Bilan Actif

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025 Brut	31/12/2025 Amort. et Dépréc.	31/12/2025 Net	31/12/2024 Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 952	1 310	4 641	
	Autres immobilisations incorporelles	4 209	4 209		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	56 915		56 915	56 915
	Constructions	436 592	96 810	339 782	365 791
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	317 438	190 047	127 391	165 937
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	100		100	100
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	14 104		14 104	14 104
	Total II	**835 310**	**292 377**	**542 933**	**602 847**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Avances et acomptes versés sur commandes	10 319		10 319	15 657
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	543 955	36 389	507 566	279 602
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	79 105		79 105	48 107
	Charges constatées d'avance	37 596		37 596	66 457
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	213 752		213 752	341 192
	Total III	**884 728**	**36 389**	**848 338**	**751 015**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	**1 720 037**	**328 766**	**1 391 271**	**1 353 862**

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires	101 881	101 881
	Fonds propres complémentaires	447 898	447 898
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	(578 717)	(228 494)
	Excédent ou déficit de l'exercice	**39 371**	**(350 223)**
	Situation nette (sous-total)	**10 434**	**(28 938)**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	18 229	16 360
	Provisions réglementées		
	Total I	**28 663**	**(12 578)**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	15 250	
	Total III	**15 250**	
Provisions	Provisions pour risques	30 000	
	Provisions pour charges	23 688	20 626
	Total IV	**53 688**	**20 626**
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	342 616	318 853
	Emprunts et dettes financières divers		6 457
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 159	551 939
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	107 558	180 769
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	597 880	172 594
	Produits constatés d'avance	66 458	115 201
	Total V	**1 293 670**	**1 345 814**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	**1 391 271**	**1 353 862**

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	23 036	19 225
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	825 133	932 954
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	402 879	420 813
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	970 174	576 191
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	4 242	3 133
	Mécénats	14 704	6 000
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	130 281	171 423
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		44 080
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		30 000
	Autres produits	28 825	46
	Total des produits d'exploitation	**2 399 275**	**2 203 865**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	659 644	498 766
	Variation de stock		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	224 324	235 402
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	287 551	399 722
	Aides financières	24 949	35 711
	Impôts, taxes et versements assimilés	55 043	72 402
	Salaires	757 598	917 965
	Cotisations sociales	213 251	283 905
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	81 523	69 972
	Dotation aux provisions	33 062	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	15 250	
	Autres charges	992	9 484
	Total des charges d'exploitation	**2 353 186**	**2 523 330**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**46 089**	**(319 465)**

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**46 089**	**(319 465)**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	1 480	2 356
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	**1 480**	**2 356**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	8 198	8 688
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	**8 198**	**8 688**
	RESULTAT FINANCIER	**(6 718)**	**(6 332)**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**39 371**	**(325 797)**
	Produits exceptionnels		**20 875**
	Charges exceptionnelles		**45 302**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**(24 426)**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS	**2 400 755**	**2 227 096**
	TOTAL DES CHARGES	**2 361 384**	**2 577 319**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**39 371**	**(350 223)**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 391 271** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

  - un total produits de **2 400 755** euros
  - un total charges de **2 361 384** euros

  - dégage un résultat de **39 371** euros

L'exercice considéré débute le**01/01/2025**, finit le **31/12/2025** et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2022-06 et du règlement ANC 2023-03).

L'application des conventions générales comptables s'est faite dans le respect des principes de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

MODES ET METHODES D'EVALUATION

Immobilisations corporelles

Concernant l'application du règlement sur les actifs, la société a retenu les hypothèses suivantes :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

L'association applique les mesures de simplification définies pour les Petites Entreprises (soit les entités ne dépassant pas 2 des 3 critères suivants : total bilan > 7.500 K€, C.A > 15.000 K€ et effectif > 50) et a retenu comme durée d'amortissement, la durée d'usage pour l'amortissement des actifs non décomposables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, brevets et droits similaires	3 ans
- Installations techniques , matériel & outillage industriels	3 ans
- Installations générales, agencements	1 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier de bureau & informatique, mobilier	3 à 10 ans

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Fonds dédiés

Le programme partenarial évolue tout au long de l'année en fonction des priorités et du contexte.
Les fonds dédiés permettent d'ajuster les travaux du programme partenarial non finalisés ou les sous-traitances afférentes, en les reportant sur l'année suivante afin de pouvoir les finaliser.

Comptablement ces décalages se traduisent par la création ou la reprise de Fonds Dédiés dont le suivi détaillé fait l'objet d'une note ci-après dans la rubrique "variation des fonds dédiés".

Règles et Méthodes Comptables

Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

Une provision pour risques et charges est constituée lorsqu'on constate l'existence d'un engagement vis-à-vis d'un tiers à la date de clôture de l'exercice et qu'une sortie de ressources est certaine et probable à la date d'arrêté des comptes sans contrepartie équivalente. Les provisions pour litige sont estimées en fonction des demandes faites par les plaignants, des éléments juridiques et de l'état d'avancement de la procédure.

Engagement de retraite

L'association enregistre dans ses comptes une provision pour indemnités de départ à la retraite.
A la clôture de l'exercice, le montant de l'indemnité arrondie à la centaine la plus proche s'élève à **23 687** Euros.

Elle a été calculée selon les hypothèses de calcul suivantes :

- Taux moyen de progression des salaires	:	1.50 %
- Taux d'actualisation	:	3.96 %
- Taux de rotation du personnel	:	2.50 %
- Age de départ à la retraite	:	64 ans
- Indemnité calculée charges sociales comprises.		
- Convention collective applicable	:	ECLAT

Changement de méthode comptable – Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, l'association a appliqué les dispositions du **Règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022** modifiant le **Plan Comptable Général** et ayant des incidences sur le **Règlement ANC n° 2018-06.**
Ce règlement entraîne notamment :

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscal.
- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges.
- Nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des modèles de tableaux obligatoires.
- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupées sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».
- Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :
  - § Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
  - § Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
  - § Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :
    - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat

Règles et Méthodes Comptables

d'exploitation.

- Les transferts de charges financières de l'exercice précédent sont quant à eux présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier.
- Enfin, les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de retraitement des comptes 2024.

La première application de ces dispositions constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation. Des éléments de comparaison figurant dans le colonne N-1 n'ont pas été retraité.

Effectifs

Au 31/12/2025, le nombre de salariés présents est de 66 pour un volume de 50 ETP sur l'ensemble de l'année.

Litiges

Une provision de 30 000 € a été comptabilisée au titre de litiges avec d'anciens salariés, les demandes formulées à ce titre réprésentant un montant total d'environ 230 000 €.

Contributions volontaires en nature

La valorisation des contributions n'a pas pu être estimée de manière suffisamment fiable, en conséquence aucune valorisation n'a été comptabilisée dans les comptes annuels de l'exercice.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes liés à la certification des comptes pour l'exercice 2025 s'élève à 6 276 € TTC.

Annexe des comptes clos au 31/12/2025

INFORMATIONS GENERALES ET FAITS CARACTERISTIQUES

Informations générales

La Fédération des Oeuvres Laïques du Bas-Rhin fondée en 1949, a pour but, au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.
Elle fédère et rassemble des personnes morales et des membres animés du même esprit.

Mouvement d'Éducation Populaire, elle invite les femmes et les hommes à débattre et agir afin:

 de permettre à chacun de comprendre la société où il vit, de s'y situer, de s'y exprimer et d'agir en citoyen afin de favoriser à tous les niveaux politiques le développement d'une vie démocratique laïque, soucieuse de justice sociale et attachée à la paix.
 de développer toutes les initiatives collectives et associatives favorisant l'épanouissement le plus large des personnes par un égal accès de tous à l'éducation, à la formation, à la vie professionnelle, à la culture, à la communication, au sport, aux vacances et aux loisirs.
 de faire vivre la laïcité, principe constitutionnel et valeur universelle qui implique la reconnaissance de l'égale dignité de chaque être humain, par une action permanente:
- pour garantir la liberté de conscience, la liberté de pensée et l'organisation républicaine des pouvoirs publics assurantle pluralisme des convictions, la liberté d'expression et l'égalité en droit de tous les citoyens,
- pour combattre les inégalités et toutes les formes de discriminations, notamment en raison de l'origine ethnique ou nationale, de la religion ou des convictions, du sexe, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle.

Faits caractéristiques

Au cours de l'exercice 2025, la structure de la direction de l'association a évolué. Dans ce contexte, l'association a engagé une démarche d'amélioration de ses outils et procédures de transmission et de production de l'information comptable.

De nouveaux équipements informatiques ont notamment été déployés afin de renforcer et de fiabiliser les processus d'enregistrement comptable, désormais externalisés. Ces processus font actuellement l'objet d'ajustements et d'améliorations, dont la finalisation est prévue au cours de l'exercice 2026.

Par ailleurs, au regard des résultats des exercices antérieurs, l'association a engagé des actions visant à rétablir progressivement l'équilibre budgétaire. Des mesures ont également été mises en place afin d'organiser l'apurement des dettes, notamment par la conclusion d'échéanciers permettant d'en étaler le règlement.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	4 209		5 952			10 161
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**4 209**		**5 952**			**10 161**
CORPORELLES	Terrains	56 915					56 915
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	436 592					436 592
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	212 282					212 282
	Matériel de transport	13 358					13 358
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	91 798					91 798
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**810 945**					**810 945**
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	100					100
	Prêts et autres immobilisations financières	14 104					14 104
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**14 204**					**14 204**
	TOTAL	**829 358**		**5 952**			**835 310**

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			4 209	1 310		5 519
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**4 209**	**1 310**		**5 519**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			70 801	26 009		96 810
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			71 910	29 085		100 995
	Matériel de transport			11 584	1 774		13 358
	Matériel de bureau, mobilier			68 006	7 688		75 694
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**222 302**	**64 555**		**286 857**
	TOTAL			**226 511**	**65 866**		**292 377**

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		30 000		30 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	20 626	3 062		23 688
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**20 626**	**33 062**		**53 688**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisation : incorporelles				
	Sur immobilisation : corporelles				
	Sur immobilisation : legs ou donations				
	Sur immobilisation : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisation : titres de participation				
	Sur immobilisation : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	20 732	15 657		36 389
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**20 732**	**15 657**		**36 389**
	TOTAL GENERAL	**41 358**	**48 719**		**90 077**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation	48 719	
	- financières		
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	14 104		14 104
	Clients, usagers douteux ou litigieux	15 657	15 657	
	Autres créances clients, usagers	528 298	528 298	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 789	1 789	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	3 200	3 200	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	74 117	74 117	
	Charges constatées d'avance	37 596	37 596	
	TOTAL DES CREANCES	**674 761**	**660 657**	**14 104**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	342 616	26 617	136 930	179 069
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	179 159	179 159		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	29 997	29 997		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 687	60 687		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	16 874	16 874		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	357 589	33 782	261 258	62 548
	Autres dettes	240 291	240 291		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	66 458	66 458		
	TOTAL DES DETTES	**1 293 670**	**653 865**	**398 188**	**241 617**
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	22 076			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	549 780				549 780
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	(228 494)	(350 223)			(578 717)
Excédent ou déficit de l'exercice	(350 223)	350 223	39 371		39 371
Situation nette	**(28 938)**		**39 371**		**10 434**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	16 360		33 762	31 893	18 229
Provisions réglementées					
TOTAL	**(12 578)**		**73 134**	**31 893**	**28 663**

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour-sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Cf. état Subventions d'exploitation		15 250				15 250	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL		15 250				15 250	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			37 596
Locations informatiques 2026		593	
Charges locatives 1T 2026		1 881	
Séjours 2026		35 122	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			37 596

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			**66 458**
Subventions 2026		66 458	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**66 458**

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Prêt Crédit Mutuel 300 000 € / affectation hypothécaire CRD		242 616	
		242 616	
Total des engagements financiers (1)		**242 616**	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Détail - Autres engagements

Engagements financiers - Autres engagements	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Totalisation		